



LA NOTE D'HOMMES ET PATRIMOINE **décembre 2012**

Edito

Michel Wautot

« Il faut savoir que les choses sont sans espoir et tout faire pour les changer »

Rainer maria Rilke

Toute l'équipe d'Hommes et Patrimoine vous souhaite une heureuse année 2013. Une année qui, nous l'espérons, ne vous laissera que de bons souvenirs, lorsque vous vous la rappellerez.

Cette année 2013 verra le quinzième anniversaire de notre fondation. Avant tout, nous avons une pensée toute spéciale pour ceux qui nous ont quittés.

Partenaires de la première heure, nous leur devons, comme à ceux qui ont repris leurs tâches, d'être toujours là aujourd'hui. Notre but étant inchangé : veiller à l'intérêt général en défendant ou promouvant notre patrimoine.

Nous voulons également vous remercier de votre fidélité et de votre soutien tout au long de ces années.

Nous avons illustré, dans cette Note, l'évolution de quelques dossiers qui illustrent bien l'action que nous menons depuis 1998, dont la toute première, celle de la villa « Beau-Site » de Paul Hamesse à Genval, et la dernière qui consiste en l'état des lieux des 55 chapelles et potales qui firent l'objet de notre publication en 2001.

Sommaire

- La Villa Beau-Site
- L'école des garçons de Genval
- Le Parking Bruyère-Guêpe du « PCA du Domaine Solvay »
- N.D. de Lourdes – Place Cardinal Mercier à Bourgeois
- La plus ancienne maison de Bourgeois
- Les Papeteries de Genval

La villa Beau-Site

La phase I, la plus importante, est sur le point de se terminer. Elle comprenait la rénovation extérieure de tout le bâtiment et la création des nouveaux abords. La phase II devrait voir l'adjonction d'une cage d'ascenseur à la façade latérale droite. La phase III, elle, prévoit une transformation intérieure dans l'idée d'une affectation culturelle, ce qui n'est pas le cas, malheureusement, à l'heure actuelle.



Façades principale et latérale droite



Façades principale et latérale gauche

L'école des garçons de Genval

Un recours au Conseil d'Etat a été introduit et gagné par les riverains. Heureusement celui-ci ne remet pas en cause la sauvegarde, que nous avons obtenue, des éléments de façades en pierre bleue qui seront réintroduits dans la nouvelle façade. Cette dernière étant une réplique de l'ancienne.



Les grilles art-nouveau



La façade en-cours de démontage

Le parking Bruyère-Guêpe du PCA Domaine Solvay

Nous avons été sollicités et par des personnes de La Hulpe et par des associations comme : Les Amis de la Forêt de Soignes et les Amis du Parc Solvay, pour donner notre avis sur un des points-clés du Plan Communal d'Aménagement (PCA) du Domaine Solvay : le parking Bruyère-Guêpe, d'une capacité initiale de 186 places. Il viendrait s'implanter, lorsque l'on vient de Bruxelles, le long de la chaussée du même nom. L'entrée se ferait par l'actuelle entrée nord et la sortie déboucherait, elle aussi, sur la chaussée de Bruxelles avant la descente vers le rond-point Solvay. Si nous nous en tenons à un point de vue pratique, cette aire de stationnement semble intéressante. Par contre si nous voulons respecter les fondements de la donation : ses prescriptions et règlements, il nous a paru que ce projet était une erreur et créait un précédent dangereux. Vous pourrez lire ci-dessous le texte de notre lettre envoyée, dans le cadre de l'enquête publique, à la commune de La Hulpe.



Entrée nord



La Bruyère-Guêpe

12 décembre 2012

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,

« Nous avons lu avec attention l'ensemble des documents mis à disposition par la commune.

Si, en soi, l'idée de créer un parking dans l'intention d'enfin assurer une sécurité aux visiteurs en leur évitant le stationnement sauvage le long de la chaussée de Bruxelles est intéressante.

(On ne peut que s'étonner de cette sorte d'accord tacite de la commune, et ce depuis des années, de pouvoir se garer sur une voie régionale non-pourvue à cet endroit d'aires de stationnement sans la moindre surveillance policière en dehors des quelques grandes manifestations)

Si, en soi, la conception du tracé du parking semble être économe au niveau de l'abattage des arbres.

Si, en soi, la localisation du parking est la plus judicieuse lorsqu'on examine le déploiement du Domaine Solvay.

Il est tout aussi vrai que la création de ce parking est inadéquate au vu de la qualification du Domaine.

Dans la **Situation Existante actualisée** nous lisons dans : **Introduction : contexte du PCA** des extraits des attendus des arrêtés de classement du Domaine :

- 1- *Conforter la vocation du Domaine comme site à but culturel et environnemental... dans cet esprit l'intégrité du Domaine doit être respectée*
- 2- *La diversité des milieux et des richesses naturelles doit être conservée*
- 3- *Les activités à but culturel doivent être intégrées harmonieusement...*
- 4- *Le milieu bâti qu'il soit privé ou public doit respecter les caractéristiques exceptionnelles du Domaine, **aucune nouvelle zone de bâtisse ne pourra être créée** (la construction d'un parking déroge au point 4)*
- 5- *La circulation automobile sera réduite au minimum, la sécurité notamment aux abords doit être renforcée...*

Idem au point 3.2.1 –**Arrêtés de classement - Les restrictions :**

- 8- *De changer la nature des terrains boisés... ainsi que de faire n'importe quelle chose qui puisse modifier l'aspect du site.*

Dans les **Documents Préparatoires du PCA**, nous lisons dans le point 1.1.2 – **La Donation-** le texte suivant :

« *La présente donation est consentie notamment dans le but essentiel :*

- 1- *de maintenir dans leur intégrité le domaine de La Hulpe et tous les biens, tant immeubles que meubles qui le composent et de conserver tant à cet ensemble qu'à chacun de ses éléments, son état actuel... »*

Nous pourrions encore citer de nombreux autres textes où le caractère tout à fait particulier du Domaine Solvay s'oppose à toute création modifiant son état actuel.

Il est d'ailleurs intéressant de noter que les emplacements de parking du Domaine (Situation existante actualisée 2.6.4-parcage) se montent à 516 places.

Si on prend une moyenne haute d'occupation d'un véhicule : 2,5 pas/véh, le Domaine peut accueillir 1290 visiteurs se déplaçant en automobile. Dans un des documents on parle de 3.000 visiteurs et dans un autre de 4.000 visiteurs les jours fastes. Ce ne sont donc pas les 186 places (645 visiteurs) qui vont résoudre le problème. Par contre, il est probable que l'extension du dit Parking revienne dans un futur proche.

En forçant le trait, nous pourrions dire que personne ne concevrait que le domaine de Versailles crée des parkings dans le parc pour absorber un surplus de visiteurs. La Hulpe n'est pas Versailles, mais il n'est pas non-plus Walibi, ni le plateau du Heysel. La Hulpe est un des rares domaines en Belgique dont l'attraction est la nature (Site de Grand Intérêt Biologique) et sa scénographie due à l'intervention humaine.

Nous ne pouvons, dès lors et à l'instar d'autres associations, que préconiser de nouveaux dialogues avec les sociétés Swift, Banimmo/Dolce. Dolce compte plusieurs centaines de parkings, on en dispose déjà actuellement, mais ils sont inconnus de tous car non-signalés. Une partie du budget du Parking pourrait être consacré à améliorer le chemin (environ 800mètres) qui mène de Dolce au Domaine

Nous avons lu que la ou les négociations précédentes avaient échoué. Ce n'est pas une raison suffisante de ne plus en provoquer : Région-Commune-Sociétés.

Il en va de même avec la liaison Gare-Domaine. Une convention entre Région, Commune, TEC et Organismes d'évènements, pourrait très bien déboucher sur un accord où la Commune ne devrait pas supporter une telle charge.

Enfin et indépendamment du parking, nous trouverions intéressant que l'argent disponible soit plutôt affecté à la restauration du théâtre, des garages et des remises.

Nous pensons sincèrement que s'attaquer aux fondations d'un édifice, provoquera à terme son effondrement. Ce n'est pas le destin que nous souhaitons au Domaine Solvay.

Pour le Bureau d'Hommes et Patrimoine,

Michel Wautot

N.D. de Lourdes (place cardinal Mercier-Bourgeois)

En 2001 nous avons publié une brochure intitulée « **De Potaies en Chapelles au gré des chemins de Genval, Rixensart et Rosières** ». Onze ans plus tard, une de nos équipes refait le même circuit, afin d'établir un état des lieux. Les premiers constats sont encourageants. Dans le cadre d'une possible restauration des potales, qui seraient en mauvais état, nous allons introduire des dossiers de demande de subsides. Le premier sera celui de la petite chapelle N.D. de Lourdes à Bourgeois. L'intérieur et les deux statues seront restaurés certainement, ainsi que la maçonnerie extérieure, reste la remise en état de la porte (très endommagée) en fer forgé.



La petite chapelle



Etat de la porte

La plus ancienne maison de Bourgeois

Cette fermette de la fin du XVIIIe, aurait été la maison du garde de la forêt de Soignes, qui à l'époque atteignait ce qui est aujourd'hui le lac de Genval. Malgré nos efforts de dernière minute, elle n'a pu être sauvée de la démolition et sera remplacée par deux maisons passe-partout. Il faut dire que nous n'avons pas été aidés. Nous ignorions que cette propriété était vendue (pas de publicité). La Commune était, elle, au courant mais s'en est désintéressée, alors que cette parcelle jouxtait le parc communal de Leur Abri et offrait différentes possibilités intéressantes, moyennant rénovation. Nous n'avons appris qu'il y avait enquête publique, que le jeudi précédant le lundi, jour de clôture de l'enquête. Nous avons réagi par lettre circonstanciée, distribué celle-ci aussi aux riverains. A la suite de quoi un comité de sauvegarde a vu le jour et une pétition a été lancée, recueillant plus de deux cents signatures. Le Collège communal a refusé le projet. Mais son argumentation a été facilement balayée par la commission de recours à laquelle s'était adressé le promoteur.



Avant



Après

Les Papeteries de Genval

Phase I du projet :

Ce qui a été fait : la démolition des bâtiments et de la dalle, la dépollution du site à 100%, le tri et l'évacuation des déchets, la mise à ciel ouvert de la Lasne sur les 2/3 du site, le second rond-point.

Ce qui se fait : les voiries intérieures, le creusement des espaces souterrains

Ce qui se fera en 2013 : le début des constructions.

Les phases II et III se succéderont après finition de la phase I



La Lasne à ciel ouvert



Nouvelles voiries



Nouvelles voiries



Nouvelles voiries